

Le programme **Résidences** appuie les possibilités de résidences de création ou de recherche pour les artistes professionnels dans toutes les disciplines. Les candidats peuvent faire une demande de subvention de déplacement pour réserver du temps et de l'espace dans la résidence pour artistes au Mont Riding, la résidence d'artistes à Churchill ou une autre résidence choisie par les artistes.

Dates limites

- Résidence pour artistes au Mont Riding : 22 novembre 2018, 1^{er} novembre 2019
- Résidence pour artistes à Churchill : 22 novembre 2018, 1^{er} novembre 2019
- Résidences définies par l'artiste : 22 novembre 2018, 10 mars 2019, 1^{er} novembre 2019

Annnonce des résultats

Dans un délai de trois mois

Type de subvention

- **Résidence pour artistes au Mont Riding (de juin à septembre, résidences d'une à trois semaines)**
Cette composante donne aux artistes professionnels le temps de se concentrer sur leur travail dans le parc national du Mont-Riding.
- **Résidence pour artistes à Churchill (février et juillet, résidences de deux semaines)**
Cette composante permet aux artistes qui s'intéressent à un lieu géographique unique de participer à une résidence au Churchill Northern Studies Centre (CNSC).
- **Résidence définie par l'artiste**
Cette composante permet aux artistes de choisir une résidence n'importe où dans le monde.

Montants de la subvention

Jusqu'à un maximum de 10 000 \$

Candidats – qui peut présenter une demande

- Artistes professionnels

Activités – activités pour lesquelles vous pouvez présenter une demande

- Échange artistique, culturel ou intersectoriel
- Recherche axée sur la créativité
- Création et élaboration de nouvelles œuvres ou de projets en cours
- Développement des compétences

Remarque : Les artistes qui participent aux résidences pour artistes au Mont Riding et à Churchill sont censés participer à des activités dans la collectivité par le biais d'une présentation publique.

Charges – ce qui est admissible

- Déplacements
- Hébergement
- Frais d'installation et de résidence
- Frais de séjour hebdomadaires encourus lors du séjour hors du foyer (maximum 300 \$ par semaine).
- Matériel et équipement
- Frais de livraison

Remarque : Pour les résidences pour artistes au Mont Riding et à Churchill, les installations et l'hébergement sont fournis. Pour la résidence pour artistes à Churchill, les repas sont également fournis.

Évaluation – comment les décisions sont prises

Votre candidature au programme Résidences sera évaluée par un jury d'évaluation par des pairs sur les critères pondérés suivants :

- Valeur artistique 60 %
- Répercussion 20 %
- Faisabilité 20 %

Remarque : Pour de plus amples renseignements, [consultez le Manuel d'évaluation par des pairs](#).

Contenu du formulaire de demande

Le CAM reçoit désormais les demandes de subvention par le biais de notre système de demandes en ligne. Pour présenter une demande, vous devez disposer d'un profil valide dans le système de demandes en ligne.

1. Renseignements sur le projet

Vous devrez sélectionner le type de subvention pour lequel vous demandez, le titre de votre projet, la (les) discipline(s) artistique(s) la (les) plus pertinente(s) à cette demande, et les dates de la résidence, l'étape d'élaboration de votre projet et le type d'activité au sein de votre projet.

De plus, vous devrez aborder les sujets suivants dans votre demande:

- Pour une résidence définie par l'artiste, joignez les renseignements concernant la résidence ou l'organisme ou les organismes d'accueil.
- Antécédents, influences et activités antérieurs pertinents à cette demande (500 mots)
- Description du projet (750 mots)
- Pour les résidences pour artistes au Mont Riding et à Churchill, incluez une brève description de votre présentation publique proposée
- Si vos activités proposées abordent a) le savoir traditionnel autochtone ou b) les expressions et connaissances culturelles de toute collectivité culturelle, démontrez comment votre approche au projet est authentique et la façon dont il bénéficie de l'appui de la collectivité. (350 mots)
- Renseignements supplémentaires qui n'ont pas été posés et qui sont essentielles à la compréhension de votre demande (250 mots)

2. Budget

Vous devrez remplir la feuille de budget. Ignorez tout champ qui ne s'applique pas à votre projet. Au besoin, ajoutez de brèves clarifications concernant des lignes de budget particulières dans les champs de description.

3. Matériel d'appoint

Le matériel d'appoint doit comprendre des exemples d'œuvres/activités courantes pertinentes à votre demande de subvention; il peut inclure des œuvres/activités d'autres artistes ou associés clés. Vous pouvez inclure des œuvres/activités antérieures pour donner un contexte à votre demande.

Vous devez soumettre un minimum d'un et un maximum de trois pièces comme matériel d'appoint. Une pièce est définie comme :

- jusqu'à 5 images numériques OU
- jusqu'à 15 pages de texte OU
- jusqu'à 4 minutes d'audio ou de vidéo